

Procès Verbal du conseil municipal

Séance du 03 juin 2022 à 21 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le 03 juin à 21 heures 00, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 23 mai 2022 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

Etaient présents : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M GARNAULT Fernand, Mme BOIREAU Sandra, M DODIER Pascal, Mme HOUEL Florence, M VERSAVEL Antoine, M HAMM Alain, M ROBERGE Olivier.

Absente excusée : Mme CASSE Jocelyne

Mme BOIREAU a été élue secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débuter.

Ajout d'un sujet

Mme le Maire demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

Convention avec le SDIS

Délibération adhésion CC BAYEUX INTERCOM au SDEC ENERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Délibération convention FREDON

Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion à la FREDON et demande au Conseil Municipal de donner son accord pour l'autoriser à signer cette convention pour les années 2022, 2023 et 2024 renouvelable tacitement pour 3 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de renouveler son adhésion à ce programme avec la société FREDON et autorise Mme le Maire à signer cette convention pour les années 2022, 2023 et 2024 renouvelable tacitement pour 3 années.

Délibération indemnité du Maire

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que lors de la démission de l'ancien maire, elle a dû assumer la suppléance du poste afin d'assurer la continuité des services de la commune. Après s'être renseignée auprès des services de la DGFIP ainsi que du contrôle des légalités, elle explique qu'une délibération aurait dû être prise pour qu'elle puisse toucher les indemnités de fonction de Maire pendant sa suppléance.

Or, aucun conseil n'ayant eu lieu durant cette période et n'ayant eu une réponse que très récemment de la DGFIP et de la Préfecture, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre cette délibération afin de lui allouer les indemnités de Maire du 16 novembre 2021 au 20 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les indemnités de Maire pour sa suppléance durant la période du 16 novembre 2021 au 20 janvier 2022 à Mme FESQUET Christelle.

Impasse de Pont-L'Evêque : devis, délibération

Madame le Maire explique que des travaux sont à prévoir dans cette impasse et la nécessité de le remettre en état. Des devis ont été demandés à la société EIFFAGE, à la société DELAMARE TP et à la société TOFOLUTTI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis présenté de la société EIFFAGE d'un montant de 9 469,00 € HT soit 11 362,80 € TTC.

Convention avec le SDIS

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré le SDIS dans le cadre des réserves incendie de la commune.

Une convention est proposée afin de vérifier les débits et pressions des installations existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et la charge de la mettre en place.

De plus, dans le cadre des futures installations prévues, des panneaux doivent être installés pour indiquer les emplacements des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide également de valider ces achats.

Panneaux de routes et d'habitation

Mme le Maire explique qu'un panneau de route (chemin du bas de la bruyère) ainsi que des panneaux maisons vont être commandés.

Affaires diverses

Mme le Maire explique que la commune va organiser un pique-nique le 03 juillet prochain.

La séance est levée à 22 heures 30.

Mme le Maire,
Christelle FESQUET

